

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la SEMOIS-CHIERS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

AINE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg
INUP/EH Intercommunale Naturelle de Services Publics

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)
 Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
 Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
 Jean-Luc LEBRUNE, Conseiller, S.P.G.E.

Namur, le 22 DEC. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Benoît LUTGEN

Le Ministre-Président
Elio Di Rupo

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA SEMOIS-CHIERS

Feuille n° 5/43 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)
 de 2.000 EH et plus (Ia)
 de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome
 Assainissement autonome (II)
 Assainissement autonome communal (Iib)
 Assainissement transitoire (Iii)

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE
Cas généraux
 existant, adjudgé ou en construction, à réaliser
 Station de pompage
 Collecteur sous pression
 Collecteur gravitaire
 Egoût sous pression
 Egoût gravitaire
Cas particuliers
 A diagnostiquer - A rénover
 Fossé ou sébacid transportant des eaux usées
 Eau de surface ayant fonction de collecteur
 Canalisation spécifique en assainissement autonome
 Canalisation d'eau claire existante
 Canalisation d'eau claire à réaliser

Traitement des eaux usées
 Station d'épuration
 Station publique, adjudgée ou en construction, à réaliser
 Station à statut particulier, privé ou à déclasser

Autres problématiques
 Déménagement - Exhaure
 Station de pompage
 Bassin d'orage
 existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
 Eaux souterraines (Mise à jour : 11/09/2005)
 Captage public
 Zones de protection de captage arrêtées
 Prévention rapprochée (Ia)
 Prévention éloignée (Iib)
 Surveillance (Iii)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)
 Navigable
 1er catégorie, 2ème catégorie
 3ème catégorie, non classée
 Cours voûtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/05/2004)
 Point ou zone de baignade
 Zone amont de baignade (cours d'eau)

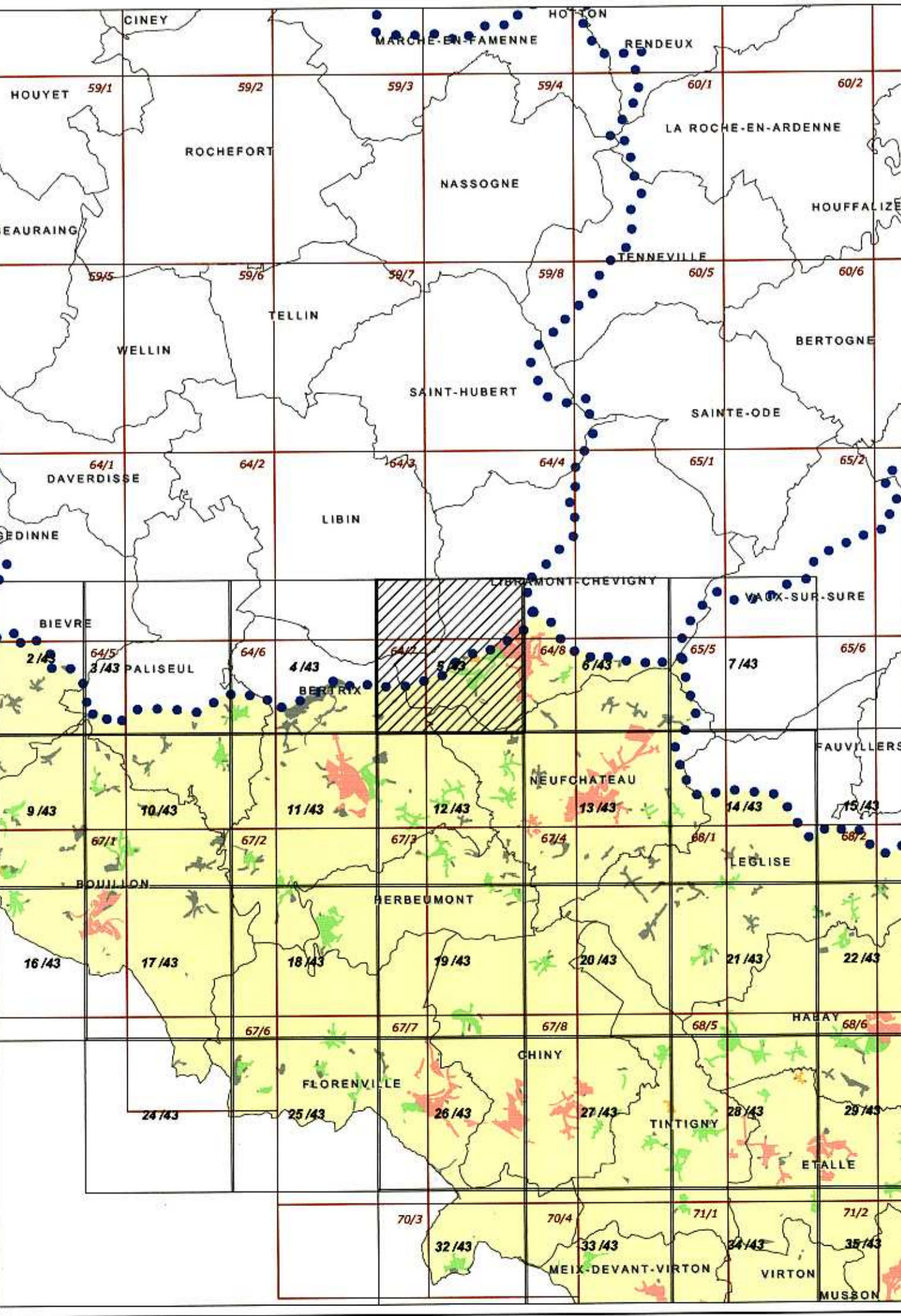
Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
 Nature 2000

Limite naturelle :
 Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP
Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)
 Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'intégrant en réplé le respect de la DGATLP.
 L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.
Limite administrative
 Limite communale

SOURCE IGN
Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)
 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
 Remarque : le document peut contenir des fonds de plans établis à différentes époques et selon différentes techniques.
 Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Déjà des données cartographiques : MSH-DGRNE, MSH-DGATLP, IGN
 Traitements des données : CGE et SPGE



Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be